



POLLUTION LUMINEUSE

COURRIER À DESTINATION DU PROPRIÉTAIRE DU COMMERCE OU DES BUREAUX

Mme/M.

[adresse postale]

[téléphone]

[courriel]

A, le .../.../.....

Madame la Directrice / Monsieur le
Directeur,
[adresse postale]

Objet : Pollution lumineuse - Non-respect de la réglementation

Madame, Monsieur,

[Cas 1 : s'il s'agit de bureaux professionnels]

Il a été constaté que certains éclairages de vos bureaux ne respectaient pas la réglementation relative à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses. Les éclairages intérieurs de ces locaux, à usage professionnel, sont allumés toute la nuit. D'après l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses, les éclairages intérieurs de locaux à usage professionnel sont éteints au plus tard une heure après la fin de l'occupation de ces locaux et sont allumés à 7 heures du matin au plus tôt ou 1 heure avant le début de l'activité si celle-ci s'exerce plus tôt.

[Cas 2 : s'il s'agit d'un commerce]

Il a été constaté que certains éclairages de votre établissement ne respectaient pas la réglementation relative à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses. **La vitrine / l'enseigne / la publicité de votre établissement / les éclairages intérieurs sont allumés toute la nuit [supprimer mention inutile]**. D'après l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses, les éclairages de vitrines de magasins de commerce ou d'exposition doivent être éteints à 1 heure du matin au plus tard, ou 1 heure après la cessation de l'activité si celle-ci est plus tardive, et allumés à 7 heures du matin au plus tôt, ou 1 heure avant le début de l'activité si celle-ci s'exerce plus tôt.

Ces règles ont été instituées afin de prévenir les troubles aux personnes et à l'environnement causés par les émissions de lumière artificielle, et pour limiter les consommations d'énergie. Respecter la réglementation serait pour vous l'occasion d'adopter une pratique en concordance avec les enjeux climatiques actuels et les attentes de nombre de nos concitoyen-es : économiser l'énergie et sauvegarder la biodiversité. Aussi, je vous serais reconnaissant-e de veiller désormais à respecter cette réglementation.

Si l'irrégularité persiste, **Madame/Monsieur le/la Maire** sera averti pour intervenir au titre de son pouvoir de police.

Avec l'assurance que vous veillerez à la mise en conformité de ces réglages sous peu, veuillez recevoir l'expression de mes salutations respectueuses.

Annexe

Photo

[Signature]

Copie à :

Mairie/préfet

[association]